

SAUVER LE VISON D'EUROPE

PRÉSERVATION
DE LA
BIODIVERSITÉ
ET DES
HABITATS

LE LIEU

LE DÉPARTEMENT DE
CHARENTE-MARITIME



CONTEXTE

Le vison d'Europe est une espèce en voie d'extinction à cause de l'impact des activités humaines sur les zones humides et de la concurrence d'autres espèces non natives. Il a disparu de la majorité du territoire européen à part un très petit périmètre autour de la Mer Noire. Il subsiste presque uniquement en France, en région Nouvelle-Aquitaine, jusque dans le Pays Basque espagnol.

OBJECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Il existe un programme européen pour la sauvegarde du vison. Le Département y participe en acquérant des prairies et des boisements identifiés comme des habitats potentiels pour le vison d'Europe pour y modifier les pratiques culturales.



L'ACTION DE LA SAFER

La Safer réalise une animation foncière sur 4 secteurs totalisant 630 ha :

- Enquête préalable pour recenser les 370 parcelles détenues par 174 propriétaires et recueillir leur souhait de vendre ou non leurs parcelles
- Information des propriétaires lors de 3 réunions publiques
- La Safer évalue les biens et le comité de suivi* du programme européen LIFE évalue l'intérêt environnemental de chaque parcelle





La Safer réalise les opérations foncières :

- Négociation auprès des propriétaires et exploitants (promesses de vente, maintien ou résiliation des baux ruraux)
- Rédaction des actes administratifs pour vendre les terrains au Département

LES RÉSULTATS

Les négociations se poursuivent.

Actuellement :

- Acquisition d'une trentaine d'hectares, soit une cinquantaine de parcelles détenues par une quinzaine de comptes de propriété (c'est-à-dire plusieurs propriétaires et/ou indivisaires)
- 4 résiliations de bail, qui pourront, en fonction du souhait de l'exploitant de rester en place, être requalifiés en autorisations d'occupation temporaires de 6 ans pour exploiter les terres selon un cahier des charges environnemental permettant de préserver des prairies viables pour le vison.



« A l'occasion de la mission d'animation foncière confiée à la Safer par le Département de la Charente-Maritime, l'ensemble des propriétaires et exploitants agricoles des secteurs concernés ont été contactés individuellement et ont pu être rencontrés lors de réunions publiques. Cette intervention a permis, avec succès, de démultiplier les moyens du Département pour assurer le démarchage des propriétaires et d'avoir un interlocuteur privilégié identifié par le monde agricole. »



© cd17

Estelle Kerbirou

Service Espaces Naturels Sensibles, Département de la Charente-Maritime

LES PARTENAIRES

Le Département de la Charente-Maritime

La Commission européenne (via le programme LIFE qui finance des projets dans les domaines de l'environnement et du climat)

* Composé de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE) et le Département de la Charente-Maritime